

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 49

Artikel: Aide aux adolescents

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270980>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Où en est-on en Suisse-allemande?

Toute une série de demandes pour l'introduction de droits politiques des femmes dorment toujours dans les tiroirs des gouvernements de plusieurs cantons suisses-allemands. L'introduction du droit de vote féminin sur le plan cantonal a été demandé dans les cantons ci-dessous.

ZÜRICH

La motion Hans Glattfelder pour l'introduction du suffrage féminin et l'éligibilité des femmes dans les communes a été déposée le 26 avril 1954.

La motion H. Schinz et Häberlein, 11 octobre 1954, demande le droit de vote dans les affaires scolaires, sociales et d'Eglise. Cette motion est partiellement dépassée, mais partiellement seulement, puisque le 1er janvier 1964, les Zurichoises ont obtenu le droit de vote en matière d'Eglise.

L'initiative du « Stadtrat » (pouvoir exécutif communal), déposée le 7 octobre 1955 à la suite d'une enquête auprès des femmes de la ville de Zurich, obtint un grand succès et donna un résultat très positif. Le conseil communal demandait par cette initiative qu'un nouveau projet concernant le droit de vote et l'éligibilité des femmes soit soumis au peuple (peuple = population masculine).

La motion W. Böckli, du 13 juillet 1959, demande l'introduction du suffrage féminin sur le plan cantonal.

Le 21 février 1962, une pétition qui avait récolté 31 118 signatures en quinze jours a été remise au Conseil d'Etat demandant qu'un projet de loi visant à l'introduction du suffrage féminin soit soumis à une votation populaire. Il faut, dans le canton de Zurich, 5000 signatures pour qu'une initiative déposée par les électeurs soit obligatoirement soumise à une votation. Signalons qu'au même moment furent réunies, dans toute la Suisse, avec beaucoup moins de facilité, en trois mois, 30 899 signatures pour le referendum contre l'élévation des indemnités journalières des conseillers nationaux et des conseillers aux Etats (pour un referendum, le minimum est de 30 000 signatures).

Le 1er février, les Zurichoises protestèrent contre cet état de choses par une démonstration qui se déroula sous forme d'un cortège aux flambeaux. Auparavant, le conseiller aux Etats E. Zell weger avait donné une conférence dans la salle de la Bourse absolument comble, sur le sujet : « Nouvelles possibilités pour l'introduction des droits politiques féminins ».

BALE-VILLE

On ne peut mieux comprendre la situation de Bâle-Ville qu'en lisant la lettre ouverte suivante, remise au Conseil d'Etat par l'Association pour le suffrage féminin de Bâle et environs :

« L'Association pour le suffrage féminin de Bâle et environs a déposé, en mai 1957, une initiative constitutionnelle signée par plus de 5000 électeurs, ayant pour but de provoquer une votation commune de tous les hommes et

femmes du canton pour l'introduction du droit de vote cantonal des femmes.

« Nous attendons depuis bientôt huit ans la décision de notre gouvernement, du Grand Conseil et des électeurs. Quand les femmes suisses de notre canton seront-elles enfin pleinement reconnues comme citoyennes ? Aucun secteur de notre activité nationale, que ce soit l'école, l'éducation, les organisations sociales, les soins aux malades, l'économie du pays, l'administration publique, aucun secteur n'est imaginable aujourd'hui sans la collaboration et la coresponsabilité des femmes et l'on voit partout des affiches demandant aux femmes de s'engager pour la défense nationale. De plus en plus on a besoin de leurs efforts, mais elle n'ont toujours pas le droit de donner leur avis dans des affaires qui les concernent pourtant. Combien de temps devons-nous encore attendre l'égalité civique puisque nous supportons les mêmes devoirs ?

« Il est grand temps que Bâle suive l'exemple des trois cantons romands et mette fin à la discrimination dont est l'objet l'une des deux moitiés du peuple. Ce faisant, notre canton réaliserait ce que la justice et l'équité

commandent ce que la sagesse politique conseille, à savoir d'établir une véritable communauté démocratique de citoyens et citoyennes à tous les échelons.

« Si la Suisse ne peut pas adhérer à la convention des droits de l'homme (fait plutôt pénible), la cause n'en est pas l'interdiction dirigée contre soixante jésuites, mais plutôt et surtout l'absence des droits politiques de millions de femmes suisses.

« Le chemin menant à la démocratie fédérale passe par les communes et les cantons... dit-on. MM. les conseillers d'Etat, prenez ce chemin ! Faites le premier pas en soutenant notre initiative auprès du Grand Conseil. Faites-le prochainement ! C'est le vœu et la légitime revendication que nous exprimons en ce 1er février, six ans après la grande défaite de la démocratie que fut le résultat de la votation fédérale concernant l'égalité des droits des femmes suisses. »

Depuis le dépôt de l'initiative, les femmes ont fait sept fois des démarches auprès du gouvernement. Chaque année, le 1er février, depuis 1959, elles ont procédé à des démonstrations.

L. R.

FRIBOURG

Pour la journée du suffrage féminin

Le Mouvement cantonal fribourgeois pour le suffrage féminin ne reste pas inactif et, grâce à son action, « l'idée » fait « tout doucement » son chemin... Afin de stimuler les hésitantes et les indifférentes, le président de notre mouvement a envoyé à tous les journaux du canton le rappel suivant, que nous nous faisons un plaisir de reproduire in extenso :

« Le 21 février 1962, 323 000 citoyens plébiscitèrent la promotion civique de la femme, l'Association suisse pour le suffrage féminin commémore chaque année cet anniversaire. Il importe de rappeler que les cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel ont introduit le droit de vote et d'éligibilité des femmes sur le plan cantonal et communal. Les femmes qui siègent dans les Conseils communaux et les Grands Con-

seils de ces cantons ont prouvé qu'elles étaient capables de remplir le mandat dont le peuple les avait investies. Elles témoignent de beaucoup de conscience, interviennent avec bon sens et modestie, en particulier dans les questions familiales et sociales, et font bon ménage avec leurs collègues masculins. Aucune des catastrophes que l'on prédisait, malgré les expériences concluantes de l'étranger, ne s'est produite dans ces cantons, et l'on se demande pourquoi tout accès à la vie publique a été si longtemps refusé à la femme. Il faut commencer par introduire le suffrage féminin. La promotion civique de la femme est en marche et rien ne pourra l'arrêter, malgré un certain scepticisme de notre peuple issu de notre traditionalisme.

Si nous devons évoluer, la femme elle-même doit se préparer au rôle qu'elle sera tôt ou tard appelée à jouer dans la vie publique. Elle y apportera un élément de stabilité, sa courtoisie naturelle et son sens très pratique des besoins d'un ménage qui ne pourront qu'être utiles à la communauté. La femme tient une place importante dans l'économie et mérite assurément d'obtenir le droit de vote qui fera d'elle une citoyenne à part entière.

Que nos jeunes filles se préparent aussi à leur vocation civique ! L'instruction civique est désormais au programme de la dernière année de l'école primaire et des écoles secondaires de jeunes filles et l'on associe toujours davantage les femmes aux travaux des commissions communales.

Tout cela est de bon augure et vient confirmer ce que disait Giuseppe Motta :

Nous n'avons pas encore proclamé l'égalité des sexes sur le terrain politique. On y arrivera graduellement un jour, car la femme apportera à notre vie publique une dignité et une noblesse qui lui manquent encore. Nous ne serons une démocratie complète que si l'homme associe entièrement la femme à son destin.

C'est aussi là mon souhait et mon ferme espoir en ce 1er février 1965.

Paul Torche, conseiller d'Etat

Président du Mouvement cantonal fribourgeois pour le suffrage féminin

Maladresse et esprit suisse

Eh ! oui, nous en sommes encore là. Chacun et chacune a pu l'entendre lors de l'émission radiophonique « Bon anniversaire », du jeudi 4 février.

D'une voix toute naturelle, le jubilaire interviewé, officier d'Etat-civil dans une petite ville de chez nous a déclaré « qu'on avait fait une sortie de parti auquel on avait même invité les dames ! » Ni plus ni moins.

Notre intention n'est pas de critiquer le monsieur en question qui s'est laissé aller à une maladresse de langage, mais de signaler un fait qui n'est pas exceptionnel et, au fond, très significatif d'un certain esprit suisse.

Vive nous !

TESSIN

Le Parti conservateur et les féministes

Cette année, les Tessinoises ont été conviées à participer à l'assemblée que le Parti conservateur organise chaque année à Locarno.

De nombreux orateurs ont parlé favorablement de l'octroi du droit de vote aux femmes et de leur participation à la vie politique du canton. Mme Valentina Monotti, professeur, parlant au nom de toutes les féministes tessinoises a répondu par ces mots aux aimables paroles des messieurs :

« Je saisis l'occasion de cette belle réunion du Parti conservateur pour remercier de tout cœur les orateurs qui ont parlé avec beaucoup de courtoisie des problèmes féministes tessinois. Je remercie le Parti conservateur, son comité, son président, qui ont accepté de nous écouter, de discuter avec nous puis de nous aider à donner une solution satisfaisante aux problèmes qui nous tiennent à cœur.

Nous sommes fières que le mouvement civique féminin tessinois, dans sa forme active, soit né ici, à Locarno, grâce à des femmes du Parti conservateur. Nos appels ont déjà

été entendus dans toutes les régions et toutes les vallées du Tessin. Ce n'est pas par hasard que nous avons demandé l'appui de votre parti ; nous savions que nous y trouverions des hommes « lungemiranti » en lesquels nous pouvions placer notre confiance et c'est tout naturellement que nous nous sommes adressés à eux en nous disant : nous devons, dès maintenant, et autant que possible nous intégrer à la vie politique, ceux-là nous acceptent dans leurs réunions communales, de district ou cantonales, ceux-là pourront nous éclairer et nous aider.

Nous avons la certitude que le Parti conservateur nous soutiendra dans la lutte pour l'octroi des droits civiques. Nous pouvons nous remettre à l'œuvre avec optimisme. Nous en sommes encore à l'heure de l'instruction et au travail de préparation mais, bientôt, un large éventail d'activités s'ouvrira à nous, pour le bien du parti, pour la prospérité du pays.

Notre flambeau, nous voulons l'allumer à la flamme du vôtre, qui brille depuis de longues années sur notre canton. »

ÉTRANGER

Salaires féminins toujours inférieurs

France - En 1962, le 50 % des femmes exerçant une profession étaient mariées. Dans les postes supérieurs, la proportion des femmes a augmenté, mais pourtant la majorité d'entre elles acceptent des places mal rémunérées. Malgré l'égalité des salaires masculins et féminins fixée par la loi, ceux des femmes sont encore de 10 % inférieurs à ceux des hommes.

Une pilote de ligne

Angleterre - Mme Yvonne Pape, jusqu'ici hôtesses de l'air, vient d'être engagée comme pilote de ligne ; elle est la première femme à exercer cette profession.

Contrôle des naissances officiel

Turquie - L'Assemblée nationale turque a accepté un projet de loi instituant le contrôle des naissances afin de ramener à 2,5 % l'augmentation annuelle de la population qui est actuellement de 3 %.

Présidente de tribunal

Etats-Unis - Lorna Lockwood a été appelée à la présidence du Tribunal de Phoenix (Arizona). C'est la première fois qu'une femme occupe le poste le plus élevé dans une Cour de justice d'un Etat des Etats-Unis.

Centre de liaison des associations féminines vaudoises

Le Centre de liaison des associations féminines vaudoises groupe vingt-huit associations : il a tenu son assemblée générale le 27 janvier, sous la présidence de Mme Christiane Paschoud. Le grand événement de l'exercice a été l'Exposition nationale où a été aménagé, au prix de grandes difficultés et de pas mal de vents contraires, un local d'accueil qui accueillit 4229 femmes travaillant à l'Exposition. L'autre événement a été la réception, à l'Exposition, au mois de mai, de l'Alliance de sociétés féminines suisses, qui a laissé un bénéfice de 654 fr.

Il convient de rendre hommage à la façon dont ont travaillé toutes ces femmes : pour le centre d'accueil, elles ont dû s'accommoder d'un vieux pavillon dont les façades sur le lac furent camouflées de toiles grises, où l'adduction d'eau a fait totalement défaut pendant la chaleur estivale, ni bains, ni chasse d'eau, air irrespirable. Par compensation, les organisatrices ont été soutenues par diverses entreprises. Elles ont rendu service à 4229 femmes, auxquelles ont été servis du thé, du café, fournies des chaises, de quoi se rafraîchir, etc. La liquidation des chaises, du matériel, avec un minimum de frais, a laissé un solde actif de 3711 fr., déposé sur un carnet d'épargne ; cinq parts de l'habitation féminine seront achetées.

L'assemblée a désigné Mme E. Baudet, à Chexbres, députée, comme représentante du Centre au sein du comité de l'Alliance des sociétés féminines suisses, qui se réunira à Saint-Gall, les 14 et 15 mai prochain ; Mme Baudet remplacera donc vraisemblablement Mme G. Gérard, présidente de l'Association vaudoise des citoyennes, qui n'accepte pas une réélection.

Secrétaire municipale

Mme Marlyse Berthet a été désignée, le 26 janvier, comme secrétaire municipale à Apples.

L'Union des femmes

L'Union des femmes de Lausanne, sous la présidence de Mme Charles, poursuit sans bruit son travail, qui consiste à aider autrui, à rendre service. Le bureau d'adresses, l'aide aux mères, les consultations juridiques, toujours plus utiles tant est grand le nombre des femmes mal préparées à la vie pratique, les utiles cours de langue, les visites aux aveugles ont rendu maints services. L'Union a collaboré au centre d'accueil ouvert à l'Exposition nationale à l'intention des serveuses, des vendeuses, qui ont été plus de 4200 à profiter de ce havre de repos et de silence.

Mme Permet, présidente de la Fédération vaudoise des Unions de femmes, a rappelé la journée de l'Alliance nationale consacrée à Berne, au travail à temps partiel, que l'Union lausannoise va étudier plus à fond. Ce moyen de suppléer au manque de main-d'œuvre fera l'objet de sérieuses études, car cela n'est pas si simple, autant pour l'employeur que pour l'employée. Des expériences réalisées

Après un jugement

Les conducteurs motorisés abstinent sont étonnés !

Réunis en assemblée des députés, le 15 janvier dernier, à Aarau, l'Association suisse des conducteurs motorisés abstinent, ASCA, a pris acte avec satisfaction de la récente décision du Tribunal fédéral d'abaisser la valeur limite du taux d'alcool dans le sang de 1 à 0,8 pour mille.

Par contre, l'Association a pris connaissance avec stupéfaction, du récent jugement du Tribunal cantonal de Zurich, qui a accordé le sursis à un agent de police cantonale, déjà condamné par deux fois pour avoir commis des délits de circulation et qui, conduisant en état d'ivresse (2,2 pour mille) a blessé mortellement un cycliste. Ce jugement compromet tous les efforts des institutions officielles et privées qui luttent contre les abus d'alcool au volant. Sans vouloir nous ingérer dans les décisions du Tribunal zurichois, l'Association suisse des conducteurs motorisés abstinent espère vivement que ce jugement lourd de conséquences, sera porté devant le Tribunal fédéral.

Aide aux adolescents

« Pour l'Avenir », Fondation pour la justice sociale dans l'éducation a pour but de venir en aide aux adolescents de nationalité suisse (exceptionnellement aux étrangers) qui se distinguent par leurs aptitudes remarquables et que la situation matérielle de leur famille oblige à gagner prématurément un salaire.

La Fondation ne peut s'intéresser qu'aux élèves spécialement bien doués en général ou possédant à un haut degré des aptitudes dans un domaine particulier. Le comité examinera les candidatures et décidera du droit de participer au concours.

L'attribution des bourses est décidée à la suite d'une série d'épreuves organisées dès la clôture de l'inscription.

Toutes les inscriptions doivent être faites sur formulaire spécial à demander au secrétaire de la Fondation, M. R. Ehrat, 34, chemin de l'Etang, Châtelaine. Ces demandes doivent être présentées par écrit.

Les demandes tardives ne seront pas prises en considération. La clôture de l'inscription est fixée au 28 février.

NEUCHÂTEL

Les dimanches musicaux

Le Lyceum-Club nous prie d'annoncer qu'il organise, le 28 février, un concert par l'Ensemble instrumental de Genève.